

L'écho de la roche

Journal de la commune de FLEUREY LES FAVERNEY



Nous sortons d'un hiver bien long et d'un printemps bien gris.

Oublions vite cela en espérant un bel été.

Je veux remercier nos associations qui, sans excès, se mobilisent régulièrement.

Les pompiers, les parents d'élèves, le club des aînés, Fleurey loisirs; il se passe souvent quelque chose au village grâce à tous ces bénévoles.

Récemment, deux associations se sont réunies pour organiser le vide-grenier dont on dit que c'est un succès.

Les moyens modernes de communication, c'est paradoxal, nous isolent et finissent par couper les liens entre nous. Nous devons rester attentifs aux autres et nos associations y contribuent.

Que cela dure longtemps!

Le Maire,
Jacques CHOULET

Mairie de Fleurey

Tel:03.84.91.31.59

Fax: 03.84.91.38.76

Ouvert le Lundi et mercredi
de 14h à 18h.

Et le Vendredi de 16h à 18h.

fleurey-les-faverney@wanadoo.fr



État civil

Décès:

- Pierre Cordier, le 28 février 2013
- Michel PINTE, le 10 avril

Naissances:

- Axel NORMAND , le 25 avril
- Laly MOREAU , le 4 juin
- Gatien VOGT , le 7 juin.

Mariages :

- JACOB Sophie et DESGACHES Nicolas, le 1^{er} juin.
- BRETON Hélène et REUCHET Sylvain, prévu le 3 août.

Fêtes du samedi 13 et dimanche 14 juillet: voir article dans ce journal.

Samedi 10 août en soirée: folklore: la troupe du SRI LANKA.

Samedi 14 septembre: sortie organisée par FLEUREY LOISIRS:
parc d'attraction NIGLOLAND.

Dimanche 22 septembre: fête du village, manèges, buvette.

Samedi 5 octobre: soirée « pizzas » avec animation disc jockey.

Fêtes du 13-14 juillet:

Samedi 13 à 17h: traditionnelle distribution de bonbons aux enfants.

À 21h30: retraite aux flambeaux.

À 22h30: feux d'artifice

Buvette tenue par les pompiers de Fleurey

Dimanche 14 juillet:

Cérémonie à 11h30.....vin d'honneur à midi

16 h à 19h: Jeux traditionnels: quilles, loterie, pêche, chamboul'tout, tir:

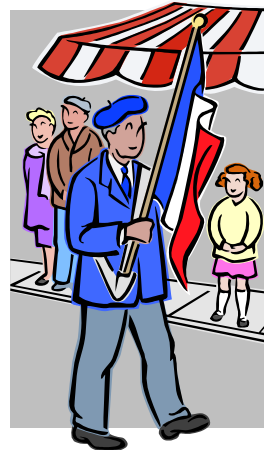
derrière l'école

Buvette.

20 heures: repas des pompiers

inscriptions auprès de Jean Bernard GARRET

03.84.91.31.80/ Plateau repas froid à 10€.



Le prix de l'eau en 2013:

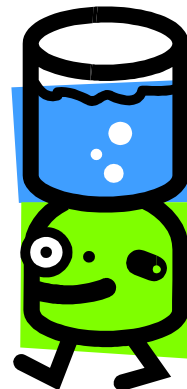
1ère tranche, de 0 à 500 m³: 1,30 €/m³.

2ème tranche, de 501 à 2500m³: 0,90 €/m³.

3ème tranche, 2501 m³ et plus: 0,65 €/m³.

Redevance assainissement: 0,55€/m³

Prime fixe annuelle eau potable: 36 €



Ces tarifs 2013 intègrent une augmentation de 10 centimes sur la première tranche, 6 cts sur la deuxième, 1centime sur la 3ème. La redevance assainissement augmente de 5 centimes et le prix de la prime fixe est inchangé.

Ces tarifs restent très en dessous de la moyenne, mais il était nécessaire de les relever pour deux raisons essentielles:

*Les travaux importants qui nous attendent.

*L'obtention de subventions qui est subordonnée à l'effort. Il faut en effet justifier d'un prix minimum pour obtenir des aides de l'Agence de l'eau et autres structures.

Nouveau lotissement:

Comme vous avez pu le constater, les travaux se sont déroulés dans de bonnes conditions. Le travail réalisé par l'entreprise STPI est tout à fait satisfaisant.

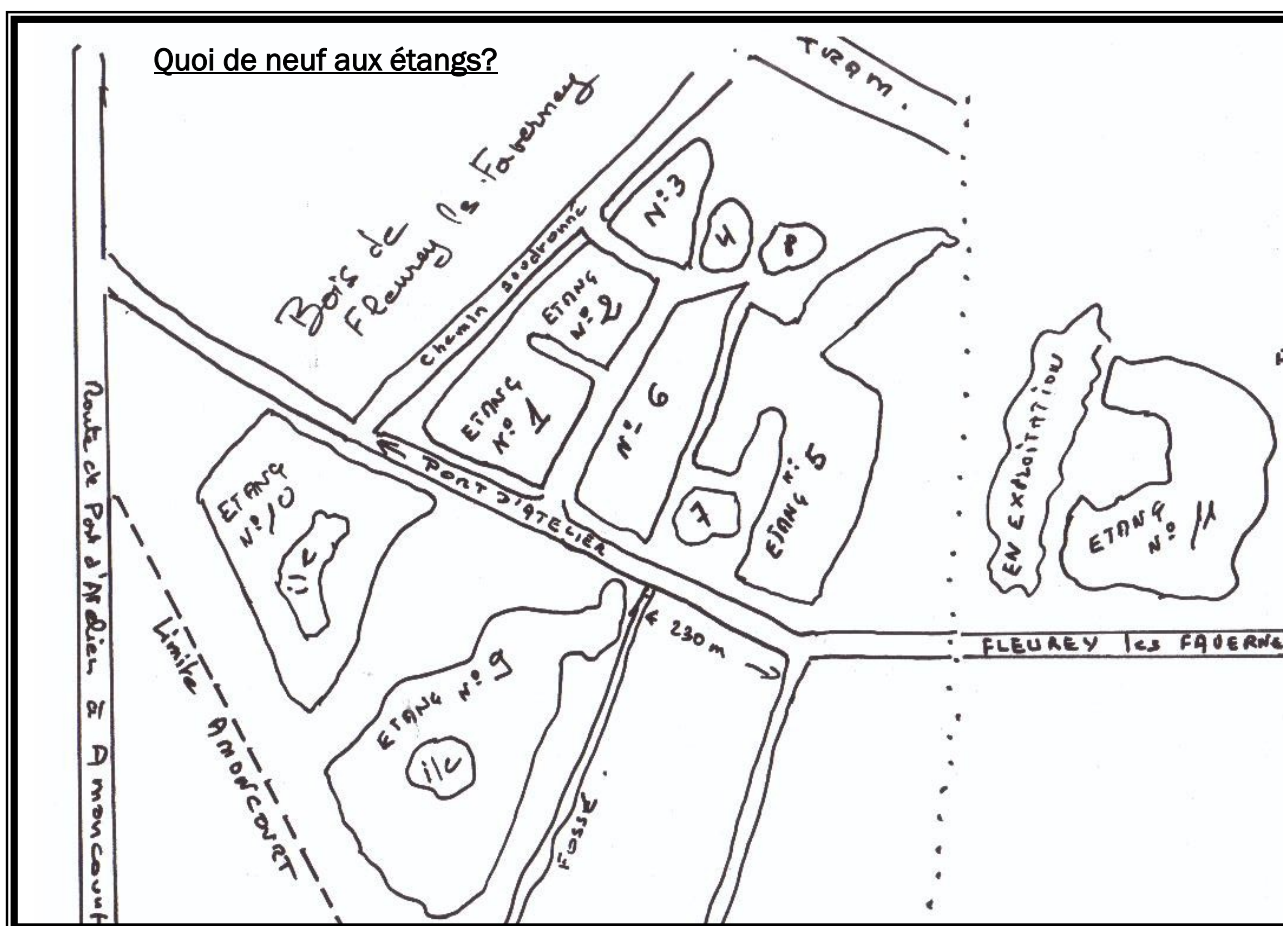
Les bassins de rétention de la première tranche ont été avantageusement remplacés par une réserve sous bâche qui évite de nombreuses nuisances et difficultés techniques.

Une couche de propreté a été disposée sur la chaussée de cette deuxième tranche, du fait des parfaits alignements.

Avant la fin de l'été, la société STPI reviendra pour le revêtement de la première partie: ce ne sera pas la même affaire!

De nombreux réglages et modifications-réparations seront peut être à prévoir à cette occasion.

Un géomètre passera prochainement pour borner les parcelles afin qu'elles puissent être commercialisées. Le prix sera de 25 € HT/m², un prix de toute façon en deçà du prix coûtant



Ce dossier des étangs a beaucoup de mal à avancer.

La commune se défend de voir tous ses étangs classés en « eaux libres » depuis trois ans.

Plusieurs réunions ont eu lieu avec les services de la DDT, la fédération de pêche, pour tenter d'aboutir à une solution respectueuse des réglementations et qui donne satisfaction à toutes les parties.

Voici en page suivante le courrier adressé par la commune aux services de l'état, en date du 24 octobre, et auquel nous n'avons pas de réponse à ce jour:

Commune de FLEUREY LES Favorney, le 24 octobre 2012.

A

Monsieur le préfet de la Haute Saône

Objet : régularisation de plans d'eau et déclaration de pisciculture.

La commune de fleurey les Favorney compte sur son territoire 10 plans d'eaux issus de l'exploitation de gravières , qui constituent aujourd'hui des étangs dans un site apprécié pour sa tranquillité.

Deux plans d'eau sont encore en cours d'exploitation.

L'ensemble se situe dans la zone des « vernayes », à l'écart du village et à proximité de la lanterne.

L'ensemble du site se trouve en zone NATURA 2000, suite à l'arrêté du 16 novembre 2001 relatif à la liste d'espèces d'oiseaux qui peuvent justifier la désignation de zones de protection spéciale (annexe1).

La commune est également , en section A 482, très éloignée du site, zone de protection des biotopes abritant des chiroptères.

En relation depuis plusieurs mois avec les services départementaux et avec la fédération de pêche, en parfaite concertation et en accord avec toutes les parties, la commune sollicite la régularisation de ses 8 plans d'eaux non encore exploités selon le schéma suivant :

Les plans d'eau 9 et 10 en eaux libres, seront exploités par la fédération de pêche qui s'est engagée à faire une demande de labellisation pour l'aménagement du site.

Le plan d'eau 5, en eau libre, constituera une réserve de pêche. Le bournou de communication avec le plan d'eau 6 sera supprimé. Ce plan d'eau 5 communique avec un fossé qui rejoint le plan d'eau 9, assurant ainsi la continuité écologique. Il n'y aura donc aucun dérangement sur ce plan d'eau, conformément aux exigences de la zone natura 2000.

Les plans d'eau 1,2,3,4 et 6, pour constituer une cohérence territoriale, seront placés en eaux closes.

Seuls les plans 1, 2 et 3 , les moins sensibles aux communications en cas d'inondation, seront accessibles à la pêche communale. Ils seront alevinés en espèces autochtones et le poisson ne sera alimenté que par les pêcheurs à la ligne. La pêche au filet ne sera autorisée que de manière ponctuelle dans le but de gérer la population. Les autres formes de pêche seront interdites. La pêche de nuit sera interdite.

Le plan 4, de petite surface et peu accessible, constituera une zone de tranquillité pour les oiseaux les batraciens. Ce plan d'eau est également propice à frayère.

Le plan d'eau 6, qui communique avec le 4 par un fossé, et qui rejoint actuellement le plan d'eau 9 par un bournou qui traverse la route, verra l'installation à son aval d'une grille infranchissable composée de barreaux de 1 cm2. La commune sollicite pour ce plan d'eau une déclaration en pisciculture.

Il n'y aura pas de prélèvement d'eau, et il sera régulièrement vérifié que les exutoires sont suffisants pour assurer le niveau d'écoulement des eaux.

La gestion conjointe du site par la commune et par la fédération permettra des aménagements intercommunaux qui mettront en évidence la pertinence du site natura 2000, informeront l'utilisateur de la présence d'espèces protégées et indiqueront les comportements à adopter.

nous nous tenons à votre disposition pour tout complément et vous prions d'agréer, monsieur le préfet, nos respectueuses salutations.